



# CSE FORMATION INITIALE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PROGRAMME DE FORMATION  
BUS40



## PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



## PRÉ-REQUIS

Aucun



## DURÉE

35 heures



## TARIF INTER

5 450,00 €



## TARIF INTRA

Nous consulter



## MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

Support de cours, salle et équipement informatique mis à disposition. Plateforme de visioconférence pour les cours à distance. Evaluation des besoins en amont de la formation et adaptation du programme aux attentes. Alternance d'exercices pratiques corrigés, de questionnaires.



## QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs disposant d'une d'expérience minimum de 5 ans sur la thématique enseignée.



## MODALITÉ D'ÉVALUATION

Remise d'une attestation individuelle en fin de bilan. Cette attestation valide le niveau de progression et les acquis.



## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les adaptations nécessaires ou les solutions alternatives.

Délai minimum d'accès à la formation de 15 jours à partir de confirmation du financement.



## OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du CSE
- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CSE
- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
- Participer à la politique de prévention des risques dans l'entreprise
- Connaître et maîtriser les missions du CSE et de la CSST



## PROGRAMME

### MODULE 1 – PRÉSENTER ET METTRE EN PLACE DE L'INSTANCE

- Différences par rapport aux anciennes instances
- Négociation du protocole d'accord électoral périmètre de l'élection, parité homme/femme

### MODULE 2 – IDENTIFIER LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- La présidence du CSE
- Les élus, les heures de délégation, les suppléants
- Bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)
- Les autres membres de droit responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Assurance du CSE
- Obligation de discrétion : que peut-on communiquer ou non aux salariés

### MODULE 3 – MESURER L'IMPORTANCE DE SES MISSIONS DE DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL AU CSE

- L'introduction des réclamations des salariés à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- La communication avec l'inspection du travail
- Les consultations obligatoires du CSE
- La prévention et la surveillances des risques physiques et psychiques
- Le suivi des travaux des entreprises extérieures
- Le droit d'alerte et le droit de retrait
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête
- L'identification de la responsabilité de l'employeur dans les accidents

### MODULE 4 – S'APPROPRIER LES MOYENS À DISPOSITION DES DÉLÉGUÉS

- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement L'affichage
- Le règlement intérieur
- Les moyens mis à dispositions des élus par l'employeur

### MODULE 5 – ORGANISER LES RÉUNIONS DU CSE

- La préparation des réunions
- Le déroulement des réunions
- Le compte rendu des réunions

### MODULE 6 – METTRE EN PLACE LES COMMISSIONS AU SEIN DU CSE

- Présentation de la nouvelle commission santé et sécurité et conditions de travail
- Autres commissions logement, égalité, formation